

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 22 février 2018.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 22 décembre 2017 :

Portant sur la signature d'un avenant au contrat des CMR pour augmenter les tarifs des cours de musique dans les établissements scolaires du 1^{er} degré. Le tarif passe au 1^{er} Janvier 2018 à 1869.00 euros TTC de l'heure annuel.

2 – Décision du 23 janvier 2018 :

Portant sur le renouvellement du bail de location au Cabinet d'infirmières Auriolle-Magnan-Baracand pour un mois renouvelable, jusqu'au 31 décembre 2018 au prix de 222.75 euros par mois.

3 – Décision du 31 janvier 2018 :

Portant sur la réduction du nombre d'heures d'intervention des CMR à l'école primaire publique suite à la décision de l'inspectrice de l'éducation Nationale et la réglementation en matière d'enseignement de la musique dans les écoles.

Le nombre d'heure passe de 5h30 à 3h35 pour une cotisation annuelle de 6261.15 euros TTC.

4 – Décision du 01 février 2018 :

Portant sur la réalisation par la SAUR de travaux de reprise d'un branchement d'eaux usées défectueux à la descente de la Roche.

Le montant des travaux s'élève à 1 100.00 euros HT soit 1 320.00 euros TTC.

5 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

Date DIA	Notaire	Immeuble
01 février 2018	Me FAUCHATRE - VIVIERS	D 260
01 février 2018	Me FAUCHATRE - VIVIERS	D 1680 et D 1683

Fait à Alba La Romaine, le 22 février 2018.

Le Maire,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

26 FEV. 2018

